

# Le nouveau Programme général des écoles primaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **28 (1899)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le nouveau Programme général des Ecoles primaires

---

Comme on le sait, un nouveau *Programme général* pour nos écoles primaires vient de sortir de presse. Espérons qu'il rendra de précieux et importants services à nos écoles et que notre personnel enseignant sera tout heureux de suivre désormais ce nouveau plan d'études. Ce sera là le meilleur témoignage de sincère reconnaissance à l'adresse de M. le Directeur de l'Instruction publique, qui veut, à tout prix, le progrès des écoles fribourgeoises.

Cela dit, on voudra bien nous permettre quelques réflexions sur l'emploi du *Programme* dont nous parlons.

Comme son nom l'indique, ce Programme n'est que *général*, et ne constitue, par conséquent, pas un *plan* détaillé des matières à étudier dans chaque école en particulier. On y a tracé les grands traits, les grandes lignes. A l'Instituteur le soin de distribuer son programme de façon à ce qu'il réponde aux différents besoins des populations où il se trouve.

Le *Journal de classe* distribuera et développera, du reste, ce programme, par jour, par semaine, par mois, par trimestre et par semestre. De cette façon, chaque leçon sera bien préparée, et rien ne sera abandonné au hasard.

Les *branches principales* doivent être étudiées avec le plus de soin possible et les autres d'une manière plus générale. C'est en consacrant moins de temps aux matières secondaires et en les traitant dans leurs points essentiels, que l'on pourra arriver à une juste et équitable simplification du programme scolaire. Hâtons-nous d'ajouter que ce programme pourra être rigoureusement observé dans nos villes et, généralement, dans toutes les localités où se trouvent des classes superposées et correspondant aux trois degrés de l'école primaire.

Les *tableaux hebdomadaires* ou répartition des heures, annexés à la fin du *Programme*, guideront en cela le personnel enseignant.

Au surplus, l'Inspecteur est compétent — d'entente avec les autorités scolaires — pour restreindre ou développer ce Programme, qui sera plus ou moins étendu selon les circonstances, les besoins et la force intellectuelle des écoles.

En ce qui concerne, par exemple, le *calcul*, l'*histoire* et la *géographie*, on se montrera naturellement moins exigeant pour le programme adapté aux écoles de filles.

En général — et ceci doit se faire partout — en général, toutes les leçons doivent se diviser comme suit : 1<sup>o</sup> revue sommaire de la leçon précédente ; 2<sup>o</sup> exposition de la leçon du jour ; 3<sup>o</sup> résumé de cette leçon, suivie de quelques interro-

gations ; 4<sup>o</sup> exercices d'application oraux ou écrits, suivant le cas.

L'emploi fréquent du tableau noir, comme aussi l'exhibition des images et des gravures, sont instamment recommandés.

Afin de gagner du temps, il faut, comme on le remarquera dans le Programme, que l'enseignement soit simultanément donné aux cours qui peuvent être réunis pour certaines branches, telles que le catéchisme, la bible, la lecture, la composition, l'écriture, etc.

Pour l'enseignement de la langue maternelle, le *Livre de lecture* doit servir de base, de point de départ à tous les exercices, à savoir : leçons de choses, récitation, vocabulaire, grammaire, orthographe, rédaction. Mais pour atteindre ce but, il faut nécessairement que toutes les leçons soient sérieusement bien préparées. C'est ce que l'on va voir. A. P.



## COÉDUCATION DES SEXES

Par M<sup>me</sup> Pieczynska-Reichenbach, à Berne.



Cette question si délicate, sur laquelle on n'est point d'accord, a été traitée par M<sup>me</sup> Pieczynska-Reichenbach dans un récent congrès des intérêts féminins. Nous nous contentons de reproduire une partie de son rapport, celle qui s'appuie sur les données de l'enquête à laquelle l'auteur s'est livrée.

En abordant l'étude des progrès à réaliser dans l'éducation de la femme en Suisse, le premier sujet qui s'impose à l'investigation est l'enseignement des deux sexes en commun. Les avantages et les inconvénients de l'école mixte ne sont pas pour nous un problème de pédagogie seulement, mais une question actuelle, pratique et d'intérêt général. En effet, la coéducation est le régime traditionnel de nos campagnes ; c'est un fruit du terroir, produit spontané de la plupart de nos cantons. Nous la trouvons en vigueur parmi les bergers d'Appenzell, chez les vigneronns de la Côte, les montagnards de l'Engadine et les industriels de Winterthour ou du Jura. Dans treize cantons la totalité, dans quatre autres la grande majorité des écoles rurales ne connaissent pas d'autres systèmes. Le canton de Vaud, qui compte 1007 classes primaires, a 825 classes mixtes. Là même où la séparation des sexes paraît lui être préférée, au Valais, au Tessin, dans les cantons d'Uri, d'Unterwalden et de Fribourg, la communauté d'éducation n'est pas abolie. Elle subsiste pour le bas âge ou dans de petites localités, si bien qu'il n'est pas un canton où elle ne se maintienne en quelque mesure.

D'autre part, pour les besoins de la comparaison, nous trou-